

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Reçu en Préfecture le : 31/01/2024 ID Télétransmission : 033-213300635-20240130-133616-DE-

1-1

Date de mise en ligne: 02/02/2024

certifié exact,

Séance du mardi 30 janvier 2024 D-2024/45

Aujourd'hui 30 janvier 2024, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H59 à 18H24

Etaient Présents:

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Géraldine AMOUROUX présente à partir de 14h55, Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14h55, Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16h00.

Monsieur Jean-Baptiste THONY présent sauf de 15h00 à 17h00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 17h45, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 17h59, Madame Sylvie JUSTOME présente jusqu'à 17h59, Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 17h59.

Excusés:

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIERE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Remise gracieuse à titre exceptionnel - Droits de place Marchés Neufs et Royal - Autorisation / décision

Madame Sandrine JACOTOT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby, Bordeaux-Métropole a mis en place une fan zone au niveau de la Plaine des Sports.

Afin de garantir la sécurisation des abords du site, une mesure de police visant à interdire le stationnement sur les quais du 30 août au 3 novembre 2023 a été sollicitée par la Préfecture, contraignant les services municipaux à modifier les modalités de circulation et de stationnement propres aux commerçants non sédentaires exerçant sur les marchés non alimentaires dits « Royal » et « Neuf » qui se tiennent les samedi et lundi, place des Salinières. Par ailleurs, afin d'assurer la fluidité d'accès à la fan Zone, les horaires de remballage ont été avancés à 11H00 les jours de match au lieu de 14H habituellement.

Consciente des contraintes organisationnelles liées à cet évènement sportif et leur impact sur l'activité des commerçants de ses marchés de plein vent, la Ville de Bordeaux a autorisé à titre exceptionnel les commerçants abonnés qui le souhaitaient à ne pas venir déballer pendant cette période.

11 commerçants abonnés ont fait ce choix. Les services ont procédé à la vérification des présences et peuvent attester que les commerçants listés dans l'annexe jointe à la présente délibération ne se sont pas présentés sur les marchés Royal et/ou Neuf pendant cette période.

Dans le cadre de la réglementation municipale en vigueur, les droits de place sont dus, même en cas d'absence. Cependant, au regard des circonstances exceptionnelles exposées, il est proposé à l'assemblée délibérante de faire droit à la demande des commerçants concernés en octroyant une remise gracieuse à hauteur des montants dus pour la période concernée, soit pour les mois de septembre et octobre 2023.

L'effort global financier consentie par la collectivité s'élèverait à 2 589.16 €, le détail par commerçant étant précisé dans l'annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de la Ville de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'au vu des motifs et du contexte de la situation énoncée ci-dessus, il est proposé de ne pas recouvrer la totalité des droits de places facturés pour les mois de septembre et octobre 2023 pour les seuls commerçants abonnés sur les marchés Neuf et Royal n'ayant effectivement pas déballés pendant la coupe du monde de rugby.

DECIDE:

Article 1 : d'autoriser à titre exceptionnel Monsieur le Maire à donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse totale des droits des places dus par les onze commerçants listés dans l'annexe jointe à la présente délibération, à hauteur des montants indiqués.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 30 janvier 2024 P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sandrine JACOTOT